



VILLE DE MARCHEPRIME

Rapport sur les Orientations Budgétaires 2019

INTRODUCTION :

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015 - art. 107, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **Rapport sur les Orientations Budgétaires**, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

A cette occasion sont notamment définies, la politique d'investissement et la stratégie financière de la collectivité. Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de communication financière. Il permet aussi d'améliorer l'information des élus locaux sur l'évolution financière de la Commune et ainsi d'engager une prévision pluriannuelle.

Il n'a aucun caractère décisionnaire et ne fait donc l'objet d'aucun vote.

Cette année plus encore que les années précédentes, il est important de replacer le budget primitif dans le cadre des contraintes qui pèsent sur lui.

Il est donc proposé DE PRENDRE ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019 de la ville de Marcheprime.

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I. L'environnement macro-économique

1. Les perspectives économiques pour 2019
 - 1.1 Zone Euro
 - 1.2 France
2. Les finances des administrations locales pour 2019
 - 2.1 Les concours financiers de l'Etat
 - 2.2 La refonte globale de la fiscalité locale
 - 2.3 Contenir la hausse des dépenses publiques

II. Le contexte local de Marcheprime

1. Les ratios de structure de la collectivité
2. L'évolution de la situation financière retraitée de la commune
3. L'endettement du budget principal et endettement consolidé avec les budgets rattachés
4. La fiscalité directe locale
5. Perspectives 2019 avant toute action communale

III. Les orientations budgétaires à venir

1. Pour le budget principal
2. Pour les budgets annexes rattachés au budget principal
3. Pour les budgets annexes autonomes

I. ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

1. Les Perspectives économiques pour 2019

1.1. ZONE EURO

Zone Euro / La dynamique ralentit

La croissance s'est considérablement affaiblie en 2018 en zone euro. Après une accélération fin 2016, dépassant en 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en glissement annuel), l'embellie s'est stoppée.

Depuis le début de l'année 2018, les indicateurs avancés se sont retournés. Demeurant dans la zone d'expansion, ils annonçaient un ralentissement progressif de l'activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l'export. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.

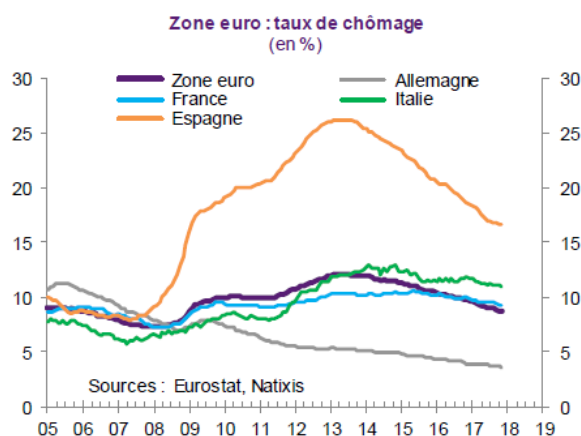
L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein même de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Zone Euro / Une croissance 2018 en baisse

Alors qu'en 2017 la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien. Depuis le début de l'année 2018, **l'inflation** a fortement accéléré. Elle atteint **2,2 % en octobre 2018** contre **1,3 % en janvier 2018**. Elle vient peser sur le pouvoir d'achat des ménages et in fine sur la croissance.

Selon nos prévisions, la **croissance de la zone euro** devrait donc ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis à **1,3 % en 2019**.

Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage, qui tend à rejoindre son niveau structurel.



Zone Euro / Vers une normalisation très graduelle de la politique monétaire

Après avoir été négative début 2016, l'inflation (IPCH*) redevenue positive mi-2016, est demeurée très faible, n'atteignant en moyenne que 0,2 % en 2016 en dépit de la baisse des taux directeurs de la BCE et de l'extension de son programme d'assouplissement quantitatif (QE). Portée par la remontée progressive du prix du pétrole, l'inflation a repris sa hausse atteignant + 1,5 % en moyenne en 2017. Elle a depuis dépassé l'objectif d'inflation de 2 % de la BCE en juin 2018, et s'élevait à 2,2 % en octobre. En moyenne, elle devrait atteindre 1,8 % en 2018 et en 2019.

Jusqu'ici, la BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés et réitéré son intention de resserrer sa politique monétaire accommodante fin 2018 via l'arrêt fin décembre des achats nets d'actifs, dans le cadre du programme d'achats d'actifs (APP). Elle a par ailleurs annoncé ne pas remonter ses taux directeurs avant la fin de l'été 2019. Les marchés n'attendent eux pas de remontée avant décembre 2019.

Prévisions de la BCE				
En %		2018	2019	2020
Inflation IPCH	Sept	1,7	1,7	1,7
	Juin	1,7	1,7	1,7
Inflation sous-jacente	Sept	1,1	1,5	1,8
	Juin	1,1	1,6	1,9
Croissance du PIB (vol.)	Sept	2,0	1,8	1,7
	Juin	2,1	1,9	1,7

Sources : Eurostat, Natixis

*IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

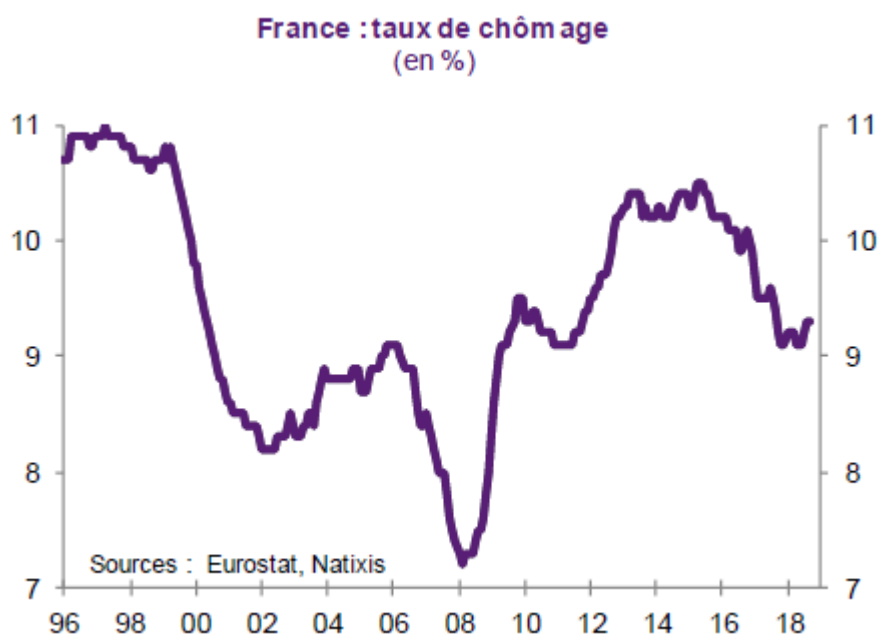
1.2. FRANCE

France / La croissance faiblit en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti au premier semestre 2018, atteignant tout juste + 0,2 % par trimestre. Le troisième trimestre a cependant été marqué par un léger rebond (+ 0,4 %), laissant présager 1,6 % de croissance en moyenne en 2018. Dans un contexte international tendu, la croissance devrait ralentir légèrement à 0,3 % au T4.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6 %, le **taux de chômage** a progressivement diminué pour rejoindre **fin 2017 9,1 %**, son niveau structurel selon les estimations de la Commission européenne. Cette baisse a été soutenue par des réformes structurelles favorables à la création d'emplois (**crédit d'impôt CICE, pacte de responsabilité et de solidarité**).

Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Au T3 **le chômage est reparti à la hausse** et s'élève à **9,3 % depuis août 2018**.



France / Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), **l'inflation a continué à croître** renouant avec des niveaux relativement élevés, atteignant un pic à 2,3 % en juillet 2018. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait **atteindre 1,9 % en 2018**. Suite au relèvement des taxes sur l'énergie et le tabac, l'inflation IPCH* en France est depuis janvier supérieure à celle de la zone euro. Cette situation inhabituelle devrait perdurer jusqu'en février 2019.

La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages, qui a reculé de 0,5 % au T1. Au T2, l'impact de l'inflation a été amorti par la politique fiscale. Les importantes **baisses d'impôts sur le revenu** ont conduit à une **nette progression du revenu disponible brut** (1,1 % après 0,1 % au T1) de sorte que le **pouvoir d'achat des ménages a rebondi à + 0,6 %, profitant à l'épargne (14,3 %) au détriment de la consommation (- 0,1 %)**. Cela a sans doute contribué au **rebond de la consommation au T3**, qui est toutefois principalement **dû à l'explosion des ventes de voitures neuves** boostée par les promotions consenties en août pour écouler les stocks **avant l'entrée en vigueur de normes plus strictes** de mesure des **émissions polluantes**.

*IPCH : Indice des prix à la consommation harmonisé

France / Maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent accommodantes tant pour les entreprises que pour les ménages depuis 2016.

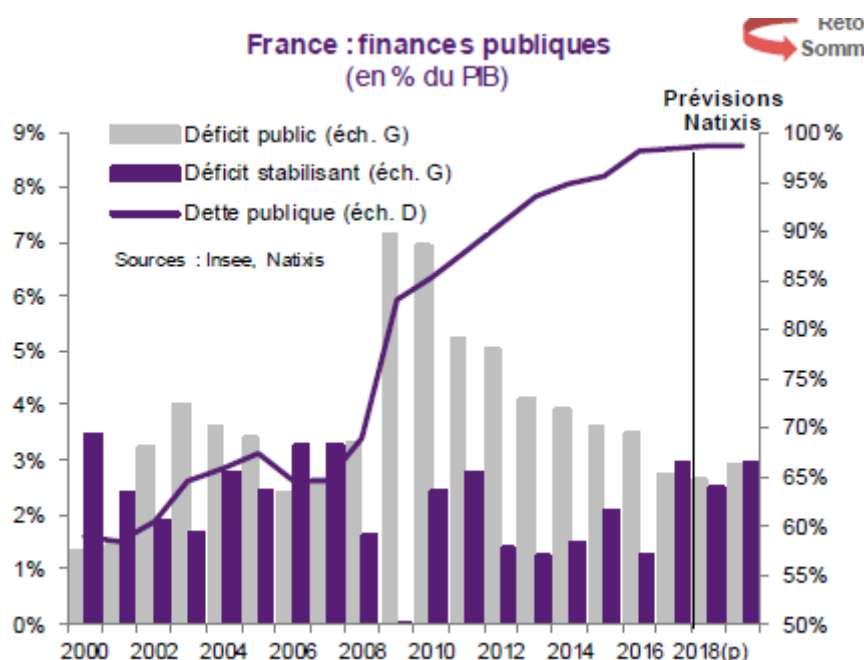
Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro), **la demande de crédit des ménages pour l'habitat décélère** depuis le début de l'année **en lien avec la hausse des prix dans l'immobilier**. Au T3, l'ensemble des crédits aux ménages est reparti à la hausse, en lien avec les importants achats de voitures neuves.

France / Une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant **en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 %** et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir.

Depuis, les changements méthodologiques appliqués par l'INSEE, notamment la décision de requalifier SNCF Réseau en administration publique depuis 2016, ont légèrement détérioré le déficit public (passé de 2,6 % à 2,7 %) mais considérablement alourdi la **dette publique**, qui a atteint le **niveau record de 98,5 % en 2017**. Celle-ci devrait évoluer légèrement à la hausse et demeurer quasiment stable jusqu'en 2020. Aucune baisse significative n'est désormais attendue avant 2021.

Néanmoins, dans le **projet de loi de finances 2019**, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques **d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette**.



Principaux agrégats de finances publiques

En points de PIB	2014	2015	2016	2017	2018
Capacité de financement des administrations publiques	-3,9	-3,6	-3,4	-3,0	-2,9
Soldes structurel des administrations publiques	-2,0	-1,7	-2,5	-2,2	-2,1
Etat	-3,5	-3,4	-3,3	-3,2	-3,4
Organismes d'administration centrale	0,1	0,0	-0,1	-0,1	0,0
Collectivités locales	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,1
Administrations de sécurité sociale	-0,4	-0,3	-0,1	0,2	0,5
Dette des administrations publiques	94,8	95,6	96,4	96,8	96,8
Taux de Prélèvements obligatoires	44,6	44,4	44,4	44,6	44,0
Ratio de dépense publique	57,1	56,7	56,4	54,7	53,8

Le solde des administrations publiques peut différer de la somme des soldes des sous-secteurs du fait des arrondis (au plus 0,1point)

Sources : PLF 2018, Natixis.

2. Les finances des administrations locales pour 2019

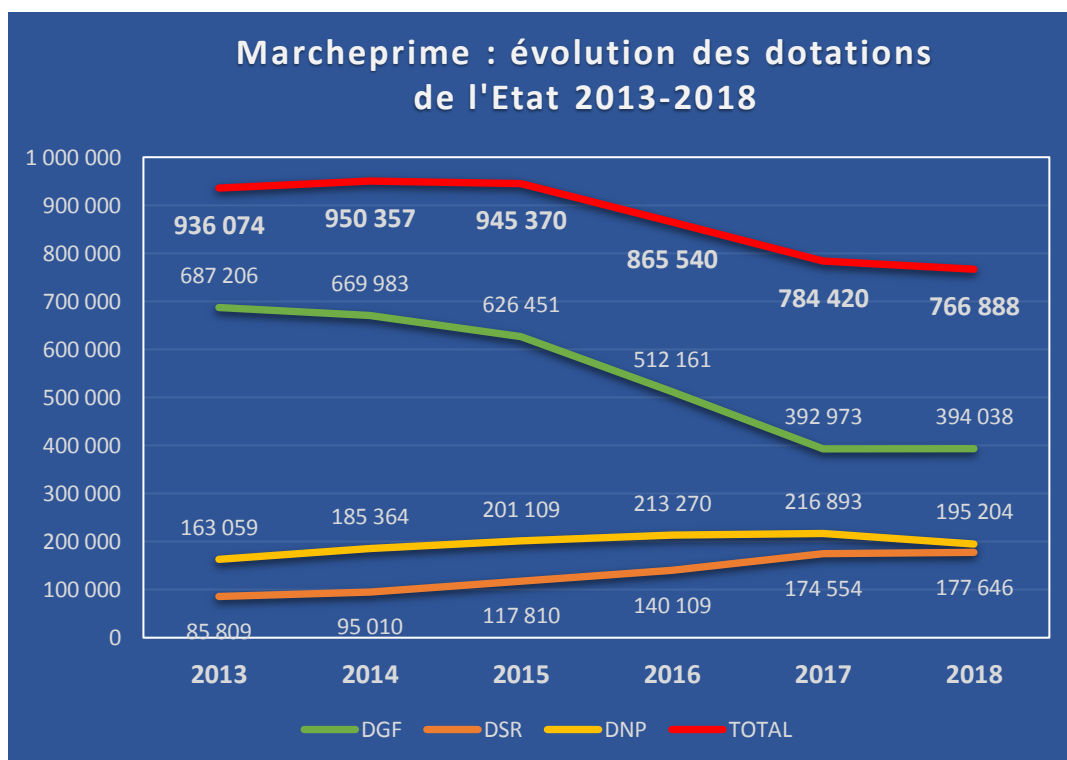
L'élaboration du budget primitif 2019 continue à s'inscrire dans la démarche de redressement des comptes publics. L'objectif principal étant de ramener le déficit public à moins de 3% du PIB, pour qu'il soit ramené à 0 % à l'horizon 2022.

Le projet de Loi de Finances 2019, est dans la continuité de la Loi de Finances 2018 : **maintien des concours financiers** de l'État aux collectivités, poursuite de la **deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation** pour 80 % des ménages et volonté de **contenir la hausse des dépenses de fonctionnement** des collectivités à **1,2 %**.

2.1. Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'État aux collectivités devraient être quasiment stables en 2019. La DGF du bloc communal et des Départements serait maintenue à hauteur de 26,9 milliards d'euros. Elle serait répartie en fonction des dynamiques de population et de richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal, en faveur des collectivités les plus fragiles. Il s'agit donc de **faire peser la hausse de la péréquation en totalité au sein de la DGF**, avec pour conséquence un alourdissement des écristements appliqués sur la dotation forfaitaire des communes. Ainsi, malgré la stabilité globale de l'enveloppe de la DGF, ce mode de répartition pourrait accentuer des baisses individuelles pour les collectivités concernées et donc enregistrer de grandes variations, à l'instar de l'année 2018.

Afin de mesurer pleinement la contribution de notre collectivité aux efforts nationaux de réduction ou de maîtrise des finances publiques, il est indiqué ci-après l'évolution des dotations de l'Etat perçues depuis 2013 (soit une **perte de dotations de près de 170 k€ par rapport à 2013**).



DGF (Dotation forfaitaire) - DSR (Dotation Solidarité Rurale) – DNP (Dotation Nationale Péréquation)

2.2. La refonte globale de la fiscalité locale

Suppression de la taxe d'habitation

2019 prévoit la poursuite de la deuxième étape de suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages sous forme de dégrèvement. La troisième tranche interviendrait dans le projet de Loi de finances pour 2020. L'idée est de supprimer l'intégralité de la taxe d'habitation d'ici 2020, hors résidences secondaires. Le taux de dégrèvement 2019 serait de 65 %. Le **montant du dégrèvement de la taxe d'habitation sera calculé sur la base des taux et des abattements en vigueur en 2017**. La question de la compensation des collectivités pour les 20 % qui restent serait abordée dans un projet de Loi spécifique sur les finances locales à venir. Cela reste donc un sujet de très grande inquiétude pour toutes les collectivités.

La mission Richard-Bur sur la refonte de la fiscalité locale, pour remplacer la taxe d'habitation propose 2 options :

- le bloc communal se verrait transférer la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)
- le bloc communal se verrait attribuer une part d'impôt national : ce pourrait être la TVA, la CSG ou la TICPE estime le rapport, « seules impositions produisant les plus importantes recettes ».

Révision des valeurs locatives

La taxe foncière sur les propriétés bâties deviendrait « la principale ressource à assiette locale des collectivités ». Un encadrement de son taux pourrait être nécessaire pour éviter toute explosion de taux, afin de compenser les pertes de TH.

Cette réforme devra s'accompagner d'une révision des valeurs locatives, longtemps évoquée pour les 43 millions de locaux d'habitation, mais jamais effectuée.

Le travail sera long cependant : « L'engagement de cette révision dès 2018 produirait de nouvelles valeurs imposables utilisables en 2023 ou 2024. Ce délai inévitable ne fait qu'inciter à prendre la décision sans plus tarder », préviennent les rapporteurs.

Rappel des différentes composantes influant sur la fiscalité locale

Les **taux** dont le pouvoir de fixation est détenu par la ville.

La **revalorisation forfaitaire** : pour rappel, depuis le 1er janvier 2018, l'article 99 de la Loi de finances pour 2017 prévoit que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières d'une année N est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté en novembre de l'année N-2 à l'année N-1, soit de novembre 2017 à novembre 2018 (+2,2%).

L'**évolution naturelle physique** des bases (effet volume), qui devra être intégrée pour le calcul du produit fiscal proposé.

2.3. Contenir la hausse des dépenses de fonctionnement

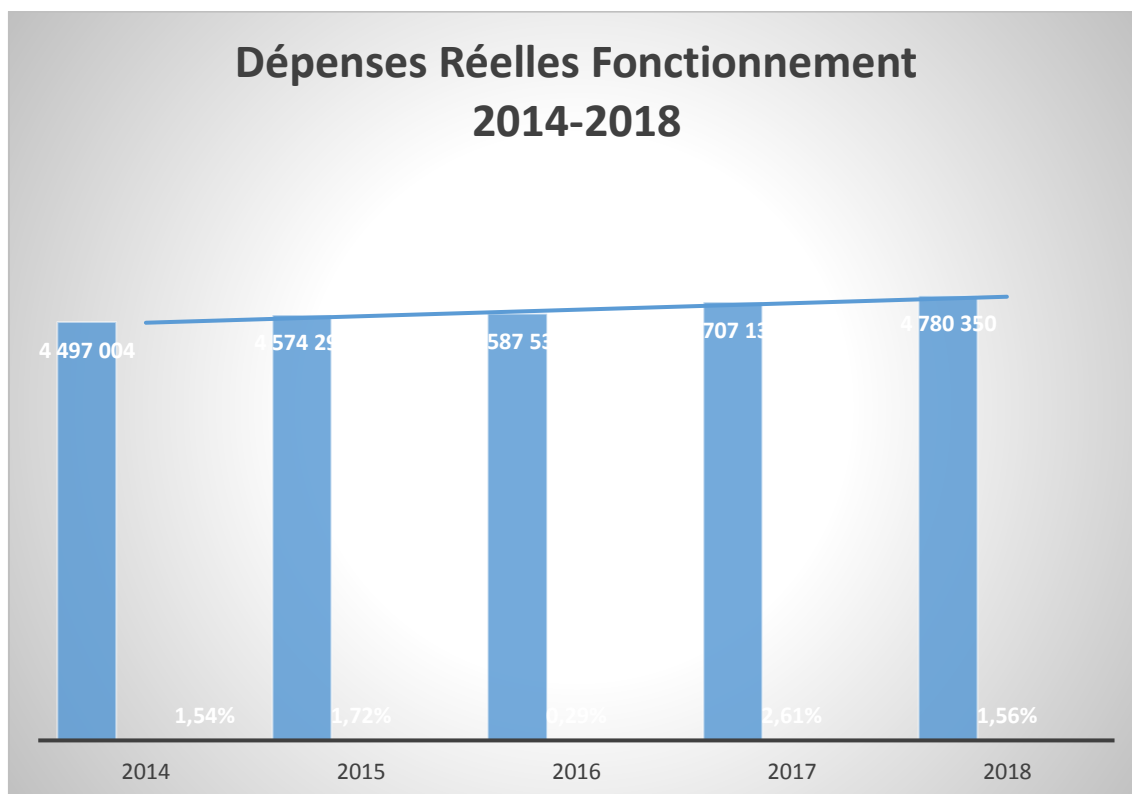
Dans le Projet de Loi de Finances 2019, il est prévu une croissance modérée des dépenses de fonctionnement.

Le mécanisme contractuel d'encadrement des dépenses des 321 plus grandes collectivités afin d'économiser 13 milliards d'euros d'ici à 2022, inauguré en 2018 (PLF 2018) a permis la signature de 228 sur 321 (71 %) contrats au 30 juin 2018.

La croissance des dépenses de fonctionnement a été en 2018 de 0.9 % contre 1,7 % en 2016, avec pour rappel l'absence de revalorisation du point d'indice, le report à 2019 des mesures du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et le rétablissement du jour de carence.

Pour 2019, le gouvernement prévoit une croissance des dépenses de fonctionnement à 1.2 % et une croissance des dépenses d'investissement de l'ordre de 8 %, après des replis observés en 2014, 2015, et 2016 et des hausses de 7 % en 2017 et 2018.

Pour la commune de Marcheprime, cet effort s'est traduit par les évolutions suivantes des charges réelles de fonctionnement, sur la période 2014/2018 (Rappel : 2014 : première année de la baisse de la DGF) : moyenne annuelle d'augmentation de **1.5 %**, pour une progression de la population de 0,9 % et une inflation de 0,4%. **(hors 2018 et 0.7% avec 2018)**



II. Le CONTEXTE LOCAL DE MARCHEPRIME

1. Les ratios de structure de la collectivité :

Les ratios de structure du compte administratif principal depuis 2013 sont présentés dans le tableau suivant :

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Produits de fonctionnement (hors atténuation de charges)	4 427 694	4 775 278	5 082 479	4 947 600	5 825 471	5 771 366
° Dont produits de cessions d'immobilisations	1 500	2 921	4 866	10 234	937 167	2 500
° Dont reversement des budgets annexes (lotissements,...)	21 270	335 693	300 000	190 000	0	570 946
Dépenses de fonctionnement (avec atténuation de charges)	4 397 381	4 599 224	4 620 957	4 644 622	5 675 487	4 994 226
° Dont dépenses de personnel (montant net)	2 103 234	2 220 737	2 260 301	2 268 808	2 398 526	2 435 747
° Dont achats et charges externes (montant net)	1 222 735	1 214 737	1 255 437	1 240 503	1 245 155	1 326 960
° Dont charges financières	94 869	108 458	101 975	90 827	79 484	73 451
° Dont sortie d'actif et VNC des immo. cédées	1 500	2 921	4 866	10 234	937 167	2 500
Résultat comptable	30 313	176 054	461 522	302 978	149 983	777 140
Capacité d'autofinancement brut	239 246	453 155	707 437	535 033	400 458	1 034 207
Remboursement du capital de dette	195 618	222 132	228 922	235 951	243 396	851 109
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	43 628	227 696	478 515	299 082	157 062	183 098

NB : les reclassements imposés par la trésorerie sur 2018 ou les modifications de gestion budgétaires doivent être retraités afin de pouvoir mesurer correctement les évolutions par rapport aux années antérieures :

- le budget caisse des écoles a intégrée au budget principal en 011 (achats et charges externes) pour 30 K€
- la dépense liée à l'assurance du personnel est dorénavant constatée en 011 au lieu du 012 (dépenses de personnel) pour 77 K€
- les remboursements d'Indemnités Journalières sont dorénavant constatée en produits exceptionnels 77 au lieu du 013 (atténuation de charges) pour 94 K€.

Le résultat de l'exercice 2018 serait positif à hauteur de 777 k€, en augmentation compte tenu du montant de reversement des budgets annexes +571 k€ par rapport à 2017.

Sans cet apport il ressortirait à 206 k€, soit une augmentation du résultat hors exceptionnel de 56 K€ par rapport à 2017.

Les **recettes**, hors éléments exceptionnels ressortent à 5 198 K€ en 2018 pour 4 888 K€, soit une progression de 310 K€ (+6.3%).

Dans le même temps, les **dépenses nettes de personnel**, retraitées de l'assurance du personnel pour + 77 K€, sont de 2 512 K€ en 2018 pour 2 398 K€ en 2017, soit une progression de 114 K€ (4.7%).

Les **charges externes**, retraitées du transfert de la caisse des écoles (-30 K€) et de l'assurance du personnel (-77 K€), sont de 1 220 K€ en 2018 pour 1 245 K€ en 2017, soit une baisse de -25 K€ (-2.0%). Ce chapitre est stable depuis de nombreuses années malgré l'inflation et l'augmentation des engagements de la collectivité.

A noter que les dotations de l'Etat sont encore en baisse de 17 k€ en 2018.

L'analyse du projet de compte administratif 2018 par rapport aux autres communes est effectuée sur la base de la **strate démographique 5 000 à 10 000 habitants** (données 2017). Cette strate est la plus représentative pour les comparaisons.

Pour rappel, les produits de fonctionnement 2018 de la Commune intègrent un important reversement des budgets annexes (571 K€ au total, soit **120 €/habitant**).

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique							
LIBELLES	Commune 2014	Commune 2015	Commune 2016	Commune 2017	Prévisions CA 2018	Strate région 2017	Strate nationale 2017
Produits de fonctionnement	1041	1091	1047	1228	1214	1137	1167
° Dont produits de cessions d'immobilisations	1	1	2	198	2	28	33
Produits réels	1040	1090	1044	1030	1212	1 109	1134
Dépenses de fonctionnement	1 003	992	983	1197	1051	1007	1037
- Dont dépenses de personnel (montant net)	484	485	480	506	528	532	536
- Dont achats et charges externes (montant net)	263	268	261	262	256	239	248
- Dont charges financières	24	22	19	17	15	31	30
Dépenses réelles	942	938	931	945	992	925	947
Résultat comptable	38	99	64	32	164	130	130
Capacité d'autofinancement brute	97	152	113	84	218	179	179
- Remboursement du capital de dette	48	49	50	51	53	94	83
Capacité d'autofinancement (CAF) nette du remboursement de capital	48	103	63	33	165	91	100

Sources : DGFIP : Les ratios de niveau 2017

L'annuité de la dette (hors emprunt relais) de la ville de Marchepierre se situe à 68 € par habitant, contre 120 € pour la strate, soit pratiquement la moitié de celle de la strate.

Montant en € par habitant pour la catégorie démographique – 5000 habitants

LIBELLES	Commune 2014	Commune 2015	Commune 2016	Commune 2017	Prévisions CA 2018	Strate région 2017	Strate nationale 2017
Produits de fonctionnement	1041	1091	1047	1228	1214	1028	1052
° Dont produits de cessions d'immobilisations	1	1	2	198	2	23	28
Produits réels	1040	1090	1044	1030	1212	1 005	1024
Dépenses de fonctionnement	1 003	992	983	1197	1051	896	917
- Dont dépenses de personnel (montant net)	484	485	480	506	528	447	447
- Dont achats et charges externes (montant net)	263	268	261	262	256	233	236
- Dont charges financières	24	22	19	17	15	26	25
Dépenses réelles	942	938	931	945	992	821	838
Résultat comptable	38	99	64	32	164	132	135
Capacité d'autofinancement brute	97	152	113	84	218	177	179
- Remboursement du capital de dette	48	49	50	51	53	81	80
Capacité d'autofinancement (CAF) nette du remboursement de capital	48	103	63	33	165	96	99

Sources : DGFIP : Les ratios de niveau 2017

2. L'évolution de la situation financière retraitée de la commune

- **La Section de Fonctionnement du Compte Administratif Principal**

↳ Les recettes réelles **récurrentes** de fonctionnement de l'exercice 2018 augmenteraient de 4.8 %.

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Atténuations de charges	134 721	178 976	205 296	188 836	225 209	63 844*
Produits des services	398 881	419 705	418 317	429 266	502 636	559 387
Impôts et taxes	2 306 532	2 384 613	2 592 852	2 695 151	2 809 205	3 042 852
Dotations et participations	1 478 430	1 451 753	1 555 860	1 480 285	1 376 604	1 394 507
Produits de gestion courante (Hors reversement des budgets annexes)	30 175	28 221	24 433	25 429	24 372	26 112
Produits financiers	6	4	3	3	3	3
Produits exceptionnels (hors cessions)	26 916	32 477	18 147	29 441	24 123	114 700*
TOTAL RECETTES REELLES	4 375 661	4 495 749	4 814 908	4 848 411	4 962 152	5 201 405
EVOLUTION	3,6 %	2,7 %	7,1 %	0,7 %	2,4 %	4,8 %

Valeurs hors Q/P de subvention et travaux en régie et cessions d'immobilisations

- Rappel : les remboursements d'IJ du personnel (94 K€) ont été reclassés d'atténuation de charges à produits exceptionnels. Sans cette modification, les atténuations de charges auraient été de 158 K€, en baisse par rapport à 2017 de 66 k€, compte tenu de la fin des contrats aidés par l'Etat.

- les produits des services augmentent de 57 k€, notamment avec la refacturation de la masse salariale du CCAS (53 k€ contre 46 k€), du budget équipement culturel (25 k€ contre 8 k€), et surtout des redevances scolaires et périscolaires en progression de 36 k€.

- les impôts et taxes augmentent de 233 k€ ;

- les participations, en particulier de la CAF, augmentent 35 k€ et les dotations baissent de 17 K€ (poursuite de la perte de DGF).

↳ Les dépenses réelles **récurrentes** de fonctionnement pour l'exercice 2018 augmenteraient de 1.6 %.

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Charges à caractère général	1 228 224	1 214 737	1 255 437	1 240 503	1 245 155	1 326 860*
Charges de personnels	2 237 955	2 399 714	2 465 597	2 457 645	2 623 736	2 594 505*
Charges de gestion courante	741 968	774 094	751 288	798 467	752 890	783 290
Charges financières	94 869	108 458	101 975	90 827	79 484	73 451
Charges exceptionnelles hors cessions	17 313	0	0	90	5 121	1 373
TOTAL DEPENSES REELLES	4 320 330	4 497 003	4 574 297	4 587 532	4 706 386	4 779 479
EVOLUTION	2,5%	4.1%	1.7 %	0.3 %	2.6 %	1.6%

Valeurs hors amortissements et cessions d'immobilisations

- Les charges à caractère général sont en réalité en baisse par rapport à 2017 (voir analyse des ratios de structure ci-dessus).
- Les charges de personnels sont en réalité en progression par rapport à 2017 (voir analyse des ratios de structure ci-dessus).

RESULTAT REEL récurrent	55 331	- 1 254	240 611	260 879	255 766	421 926
--------------------------------	---------------	----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

Le résultat récurrent connaît enfin une nette amélioration grâce à progression significative des recettes.

La Section d'Investissement du Compte Administratif principal

↳ Recettes d'investissement :

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Opérations financières :	166 963	153 681	400 355	612 398	639 196	267 406
- F.C.T.V.A.	79 302	60 430	168 745	104 714	117 118	86 422
- T.L.E. et Taxe d'Aménagement	64 531	70 121	110 687	139 580	121 825	171 456
- Autres fonds globalisés	23 130	23 130	20 166	0	0	9 528
- Excédents de fonctionnement capitalisés			100 757	368 104	400 253	0
Opérations d'ordre :	530 770	683 300	355 329	251 226	1 197 046	713 574
- Excédent d'investissement reporté	142 035	402 103	3 372	0	0	61 727
- Amortissements	210 272	278 276	247 826	235 692	256 399	277 847
- Cessions d'actifs	1 500	2 921	4 131	10 234	937 182	374 000
<i>Dont cessions diverses</i>	<i>1 500</i>	<i>2 921</i>	<i>4 131</i>	<i>10 234</i>	<i>49 182</i>	
<i>Dont terrain Val de l'Eyre et Maëva</i>					<i>378 000</i>	
<i>Dont terrain Réganeau</i>					<i>510 000</i>	<i>374 000</i>
<i>Dont terrain aux budgets lotissements</i>						
- Opérations patrimoniales	176 963	0	0	5 300	0	0
Opérations d'équipement :	1 262 009	116 830	64 075	688 221	200 828	241 103
- Nouveaux emprunts	1 206 655	0	0	0	0	0
- Nouveau relais	0	0	0	600 000	0	0
- Subventions et autres créances	55 354	116 830	64 075	88 221	153 308	194 890
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 959 742	953 811	819 759	1 551 846	2 037 070	1 222 083
EVOLUTION	77 %	-51 %	-14 %	89 %	31 %	-40%

Dont 374 000 € de recettes, correspondant au paiement différé du prix de la ZAE Réganeau par la COBAN en 2018, constaté en opération patrimoniale dépenses en 2017.

↳ Dépenses d'investissement :

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Opérations financières :	198 946	225 460	273 694	235 951	245 740	851 110
- Rbst d'emprunts	198 946	225 460	228 922	235 951	243 396	251 110
- Rbst relais						600 000
- Rbst Conseil Général Gymnase			44 772			
- Rbst TLE					2 344	
Opérations d'ordre :	175 369	119 890	167 999	93 091	1 011 935	60 359
- Travaux en régie	174 030	118 715	166 824	84 154	145 436	47 078
- Quote part de subventions	1 339	1 175	1 175	3 637	28 267	13 281
- Valeur nette comptable des cessions	0	0	0	0	464 082	
- Opérations patrimoniales	176 963	0	0	5 300	374 150	
Opérations d'équipement :	999 706	605 090	631 007	1 248 513	803 571	924 113
- voir détail ci-dessous						
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 550 984	950 440	1 072 700	1 577 555	2 269 610	1 835 581
EVOLUTION	61 %	-39 %	13 %	47 %	44 %	-20%

Dont 600 000 € de dépenses, correspondant au remboursement du prêt relais souscrit en 2016 pour l'achat des 18 ha de terrains à Croix d'hins.

Les opérations d'équipement par catégorie sur les 6 dernières années sont les suivantes :

N°	OPERATIONS	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
OP24	Grosses réparat° s/bâtiments	194 481	254 524	168 342	97 834	191 608	179 088
OP48	Voirie - Parking	613 517	82 143	173 091	224 736	354 762	494 963
OP58	Equipement scolaire	36 268	27 414	12 385	23 741	17 560	4 540
OP59	Opérations foncières	55 902	27 612	118 254	740 880	28 821	2 247
OP65	Environnement	5 000	9 816	5 866	2 743	3 600	5 771
OP66	Equipement mairie	59 576	53 500	36 244	100 319	30 920	80 657
OP70	Equipemt divers (Stade/asso)	2 047	118 755	4 662	28 152	7 056	3 483
OP74	Equipt CLSH Enf. Jeunesse	1 074	723	4 888	6 608	1 771	2 695
OP75	Multimédias	23 901	11 176	9 591	18 867	25 415	2 637
OP80	Eclairage public	0	0	74 180	535	108 440	44 041
OP84	Projets divers	2 747	14 471	18 612	0	28 130	103 065
OP87	Multi accueil 24 places	5 193	4 907	1 898	2 296	3 172	926
OP90	RAM		50	2 993	1 802	2 316	0
	TOTAL GENERAL	999 706	605 090	631 007	1 248 513	803 571	924 113

Opération 24 : dont Toiture Mairie + école maternelle 54, Porte église 23, menuiseries maison Pereire 25, peintures école primaire bourg 31, réfection court tennis 28

Opération 48 : dont Démolition boulangerie + acpte giratoire Val de L'Eyre 83, allée de la source 218, pistes forestières 83, parking salle fêtes 25, divers autres 85

Opération 66 : dont camion benne 32, chariot télescopique 41,

Opération 80 : Rénovation EP foyers vétustes, EP liaisons Prairie-Digneaux et Lauriers-Digneaux

Opération 84 : dont participation pôle multimodal 44, signalétique 24

3. L'endettement du budget principal et endettement consolidé avec les budgets rattachés

- Endettement en valeur et par habitant

L'évolution de l'encours de la dette du **budget principal** est la suivante :

L'encours de dette (Budget Principal)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	1 766 287	2 773 996	2 548 536	2 319 614	2 683 663	2 440 267
Emprunts réalisés en cours d'année	1 206 655	0	0	600 000	0	0
Remboursst de capital de l'exercice	198 946	225 460	228 922	235 951	243 396	851 109
Capital restant dû au 31 décembre	2 773 996	2 548 536	2 322 941	2 683 663	2 440 267	1 589 158
Dette par habitant au 31 décembre (Marcheprime)	604	547	498	568	515	334
Région Aquitaine	1 336	964	984	971	839	n.c.
Nationale	1 040	1 056	1 073	881	828	n.c.

NB : Strat comparative -5000 habitants jusqu'en 2016 et +5000 habitants à partir de 2017

En 2016, la Mairie avait contracté un emprunt relais de 600 K€ afin de financer l'achat du terrain de 18 hectares sur Croix d'Hins. Cet emprunt a été remboursé en Janvier 2018.

Les populations retenues pour chaque exercice sont les populations légales en vigueur au **1^{er} janvier** de chaque année :

Population INSEE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'habitants	4 425 hab	4 586 hab	4 658 hab	4 727 hab	4 742 hab	4 753 hab

Pour information, la population légale est déterminée par l'INSEE avec un décalage de 3 ans.

L'évolution de l'encours de la dette **consolidé budgets principal et rattachés** est la suivante :

Encours de dette (tous budgets M14 consolidés)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	3 712 937	4 588 196	4 230 286	3 868 914	4 100 513	3 724 667
Emprunts réalisés en cours d'année	1 206 655	0	0	600 000	0	0
Remboursst de capital de l'exercice	331 396	357 910	361 372	368 401	375 846	983 559
Capital restant dû au 31 décembre	4 588 196	4 230 286	3 868 914	4 100 513	3 724 667	2 741 108
Dette par habitant tous budgets	1 037	922	830	867	785	577

- Classification des emprunts

La structure de la dette des différents budgets, selon la charte de GISSLER, est une dette sans risque constituée de prêts classé 1A. Un seul prêt est classé 1B sur le budget Equipement Culturel, prêt à barrière simple (sans coefficient multiplicateur).

NB : Les prêts sont classés 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) selon le risque de l'indice, et A (risque faible) à E (risque élevé) selon la structure de la formule de calcul.

4. La fiscalité directe locale

Pour rappel, depuis le 1er janvier 2018, l'article 99 de la Loi de finances pour 2017 prévoit que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives foncières d'une année N est désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constaté en novembre de l'année N-1, soit **+2,2%**.

L'évolution des bases fiscales pour 2018 avait été fixée à 1.2 %.

EVOLUTION DES PRODUITS DE LA FISCALITE DEPUIS 2012 EN K €UROS

Année	TH	Evolution TH	TFB	Evolution TFB	TFNB	Evolution TFNB	Total	Evolution totale
2012	1 076	5,4%	704	5,4%	19	-5,0%	1 799	
2013	1 120	4,1%	746	6,0%	21	10,5%	1 887	4,9 %
2014	1 140	1,8%	796	6,7%	24	14,3%	1 960	3,9 %
2015	1 244	9,1%	876	10,1%	25	4,2%	2 145	9,4 %
2016	1 293	3,6%	915	4,5%	26	4,0%	2 234	4,1 %
2017	1 369	6,2%	978	6,9%	27	3,8%	2 374	6,2 %
2018	1 493	9,1%	1 057	8,1%	27	0,6%	2 577	8,5 %

En 2018, la COBAN a de nouveau pratiqué une baisse du taux de la TEOM pour Marcheprime en raison de l'uniformisation des taux entre les communes de la COBAN. Le taux a été fixé à 16.31 % (contre 17,97 % en 2017). Le taux qui devrait être appliqué en 2019 serait de 14.64 %.

Les Impôts locaux :

RAPPEL : A compter de l'année 2015, les données de la strate au niveau du département de la Gironde ne sont plus représentatives, puisque seule Marcheprime entre dans cette catégorie.

Données 2016 issues fiche financière DGFIP

Les impôts locaux représentent 50% des recettes du budget communal pour 50% en moyenne pour la strate, soit 2 487 k€.

En euros par habitant (strat - 5 000 habitants)					
Impôt	Marcheprime	Strate Région	Ecart	Strate Nationale	Ecart
Taxe Habitation	281	285	-4	306	-25
Taxe Foncière	205	272	-67	258	-53
Total communal	486	557	-71	564	-78
Taxe Ordures Ménagères	117	113	4	87	30
Total Global	603	670	-67	651	-48

Valeur moyenne 2016 en € / habitant de la fiscalité territoriale

A compter de 2017, les éléments de comparaison sont établis sur la base de communes de moins de 5 000 habitants, ainsi que sur la base de communes de plus de 5 000 habitants, strate dont la commune est la plus voisine, avec une population au 01.01.2018 de 4 753 habitants.

Données 2017 issues fiche financière DGFIP

Les impôts locaux représentent 45% des recettes du budget communal pour 58% en moyenne pour la strate (-de 5 000 habitants), soit 2 620 k€ (compte tenu de la fiscalité reversée de la COBAN de 190 k€).

En euros par habitant (strate de communes de - 5000 hab)					
Impôt	Marcheprime	Strate Région	Ecart	Strate Nationale	Ecart
Taxe Habitation	297	336	-39	322	-25
Taxe Foncière	217	274	-57	270	-53
Total communal	514	610	-96	592	-78
Taxe Ordures Ménagères	111	103	8	90	21
Total Global	625	713	-88	682	-57

Valeur moyenne 2017 en € / habitant de la fiscalité territoriale

Les impôts locaux représentent 45% des recettes du budget communal pour 57% en moyenne pour la strate (+de 5 000 habitants).

En euros par habitant (strate de communes de + 5000 hab)					
Impôt	Marcheprime	Strate Région	Ecart	Strate Nationale	Ecart
Taxe Habitation	297	353	-56	326	-29
Taxe Foncière	217	309	-92	296	-79
Total communal	514	662	-148	622	-108
Taxe Ordures Ménagères	111	114	-3	95	16
Total Global	625	776	-151	717	-92

Valeur moyenne 2017 en € / habitant de la fiscalité territoriale

5. Perspectives 2019 avant toute action communale

Pour l'année à venir, les principales évolutions que nous pouvons estimer et anticiper sont les suivantes :

- La masse salariale évoluera sous l'effet des mesures réglementaires nationales :

- ✓ 2019 sera l'année de reprise des évolutions liées au PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations), dispositif mis en place en 2016, qui a pour objectif la revalorisation des grilles indiciaires, et pour lequel le gouvernement avait décidé de faire une pause en 2018.

Ainsi, les mesures suivantes s'appliqueront en 2019 :

- la seconde partie du transfert "primes/points" prévu pour la catégorie A
- la refonte de certaines grilles indiciaires au 1er janvier
- le reclassement, à compter du 1er février 2019, des personnels sociaux et socio-éducatifs de catégorie B et A, dans le nouveau corps (ou cadre d'emploi) de catégorie A

✓ Le décret relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C a engendré la suppression des notions de quotas dans l'avancement de grade dans cette catégorie.

✓ Mise en application des indemnités pour congés payés pour les fonctionnaires qui, lors de leur départ en retraite, n'ont pas pu prendre la totalité de leurs congés pour cause de maladie.

✓ La mise en place du CIA (Complément Indemnitaire Annuel dont tous les décrets d'application ne sont pas encore parus.

- Le reversement des budgets annexes sera néant.

- La base des impôts locaux, comme nous l'avons vu précédemment augmentera de 2.2 %.
- La baisse des contrats aidés convertis en CDD continuera à engendrer une augmentation conséquente de la masse salariale

En conséquence et conformément à la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022 du 22 Janvier 2018, les objectifs chiffrés :

- d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement pour 2019 sont :

. progression des charges de personnel à un rythme moindre à celui de 2018 (rappel : +4.7%) car nous n'aurons plus à subir la réforme du RIFSEEP et le principal de la baisse des contrats aidés. Par contre, nous anticipons une progression de l'ordre de +4% (soit environ +100 K€) en raison du GVT avec une forte inflation, du PPCR précité et un ajustement des effectifs pour faire face aux besoins des services.

. progression contenue à environ +1.5 % des autres dépenses, soit environ 20 K€

- d'évolution des besoins de financement pour 2019 : un emprunt de l'ordre de 600 K€ devrait être souscrit pour réaliser le programme d'investissement bien que budgétairement une valeur plus importante pourrait être inscrite afin de faire face à l'inscription budgétaire des projets en cours de demande de subventions et des restes à réaliser annuels. Il est à noter que la commune procédera au remboursement de ses emprunts, pour un minimum d'environ 316 K€ de capital au budget principal et budgets rattachés.

Il est à noter que cet endettement est conditionné à la perception des ventes foncières à intervenir à partir de la fin de l'année pour un global d'environ 700 K€ net.

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES A VENIR

1. Pour le budget principal

La Capacité d'Autofinancement (CAF) permet à la collectivité d'investir et de mener à bien ses actions d'entretien des biens et des voiries. Elle est donc nécessaire pour permettre un développement harmonieux de la commune.

Il convient d'être attentif à 3 paramètres :

- les recettes complémentaires réalisables à court terme
- la tendance à un résultat récurrent à moyen et long terme positif et en progression
- un programme d'investissements conforme à nos capacités financières

i. Les recettes complémentaires à court terme

Pour 2019 une cession de terrain interviendra au profit d'un bailleur social pour la construction de 20 logements sociaux « les oliviers II » pour la somme de 90 k€.

Une cession dans le centre bourg, pour un montant de 27 k€ permettra à la boulangerie son extension.

Un échange de terrain va permettre la définition de 7 lots constructibles permettant une ressource de l'ordre de 700 k€ net, à partir de fin 2019.

La cession des terrains des Catalpas et la mise en vente de lots sur la Zone d'Activité Economique de Croix d'hins devrait également intervenir mais dans un délai que nous ne maîtrisons pas à ce jour, c'est pourquoi nous ne prenons pas en compte ces éléments.

ii. La tendance à un résultat récurrent à moyen et à long terme positif et en progression

L'amélioration de notre résultat récurrent et la revalorisation importante des bases fiscales (+2.2%) liée à la forte inflation nous permettent de ne pas envisager d'augmentation du taux d'imposition des impôts locaux pour 2019.

iii. Un programme d'investissements conforme à nos capacités financières

Compte tenu des dossiers en cours, l'année 2019 sera marquée par un programme d'investissement record pour son budget principal d'investissement pour environ 2,5 M€. Un emprunt de l'ordre de 600 K€ sera à envisager.

Les projets d'investissements 2019 au budget principal

L'année 2019 verra **la poursuite des projets déjà engagés sur 2018** et pour lesquels, soit les études ont débuté, soit les travaux ont déjà été engagés. Les **Restes A Réaliser (RAR)** en dépenses du budget 2018 sont de **523 k€** et portent essentiellement sur :

024 Grosses réparations bâtiments : 313 k€

048 Voirie et parking 86 k€

059 Opérations foncières 117 k€

Autres opérations 7 k€

A ces Restes A Réaliser, s'ajouteront **les programmes pluriannuels**, à savoir notamment :

- La rénovation des voiries et trottoirs
- Les travaux d'accessibilité des bâtiments et voiries aux personnes handicapées
- Les travaux d'amélioration des écoles
- L'installation ou le remplacement de mobilier urbain
- L'amélioration de l'éclairage public
- L'aménagement des espaces publics
- Investissements divers annuels (Scolaire, Aish, Multi-accueil et Ram, équipement Mairie, etc).

De nouvelles opérations ou dossiers seront également lancés sur l'exercice 2019, à savoir pour les principaux :

- L'aménagement de la rue Lafayette et de la cour de Croix Hins (370 k€).
- L'aménagement global en centre bourg en continuité du giratoire (500 k€).

Comme chaque année, le budget intégrera également certains projets à réaliser sur 2020 afin de pouvoir établir les dossiers de demande de subventions (exemple : construction d'un bâtiment pour la jeunesse (nouveau JAM) pour 600 k€.

Evolution prévisible des remboursements d'emprunts à partir de 2019

Avant souscription de nouveaux emprunts, le niveau des remboursements commence à se réduire à compter de 2019. Le capital annuel remboursé pour le budget principal passe ainsi de 251 K€ (hors rbst capital prêt relais 600k€) en 2018 à 184 k€ en 2019.

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2018	2 440 266,93	851 109,16	81 055,98	932 165,14	1 589 157,77
2019	1 589 157,77	184 108,53	64 135,09	248 243,62	1 405 049,24
2020	1 405 049,24	158 314,10	57 074,38	215 388,48	1 246 735,14
2021	1 246 735,14	122 351,98	50 804,72	173 156,70	1 124 383,16
2022	1 124 383,16	126 360,67	45 748,36	172 109,03	998 022,49
2023	998 022,49	130 534,12	40 527,25	171 061,37	867 488,37
2024	867 488,37	134 844,04	35 169,71	170 013,75	732 644,33
2025	732 644,33	116 068,10	29 564,60	145 632,70	616 576,23
2026	616 576,23	90 648,06	24 854,71	115 502,77	525 928,17
2027	525 928,17	67 556,39	20 969,18	88 525,57	458 371,78
2028	458 371,78	70 308,79	18 216,78	88 525,57	388 062,99
2029	388 062,99	73 218,73	15 306,84	88 525,57	314 844,26
2030	314 844,26	76 226,58	12 298,99	88 525,57	238 617,68
2031	238 617,68	79 358,43	9 167,14	88 525,57	159 259,25
2032	159 259,25	82 612,85	5 912,72	88 525,57	76 646,40
2033	76 646,40	76 646,40	2 511,14	79 157,54	0,00

Pour les budgets annexes rattachés au budget principal

i. Le Budget EQUIPEMENT CULTUREL

Ce budget retrace les opérations liées à la gestion de la salle culturelle la Caravelle. Il est financé pour partie par les usagers par la vente de la billetterie et pour partie par une subvention d'équilibre du budget principal.

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Produits de fonctionnement	537 705	543 296	536 753	567 878	583 287	632 449
° Dont Participation commune	425 000	452 002	445 000	477 806	480 000	515 000
Dépenses de fonctionnement	405 645	406 544	402 454	403 666	442 067	484 803
° Dont achats et charges externes	173 845	169 934	147 869	172 752	191 299	216 655
° Dont charges de personnel	114 149	123 386	146 134	129 090	147 685	157 260
° Dont charges financières	75 817	70 633	65 449	60 318	55 081	65 189
Résultat comptable	132 060	136 753	134 298	164 212	141 221	147 646
Capacité d'autofinancement brut (RRF - DRF)	130 658	155 012	153 865	182 283	165 788	169 710
Remboursement du capital de dette	132 450	132 450	132 450	132 450	132 450	132 450
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	-1 792	22 562	21 415	49 833	33 338	36 140

Rappel du niveau des investissements depuis 2013 :

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Dépenses d'investissement : opérations	3 635	6 217	16 961	25 105	22 549	34 018

En 2018, les charges financières sont en augmentation en raison de la prise en charge d'intérêts courus non échus, pour la 1^{re} année, soit 15.2 k€.

Pour 2019, l'investissement portera notamment sur :

- le changement de perches 9 k€
- Remplacement console son 9 k€
- Divers matériels (rideau scène, ordinateurs, lave-vaisselle, frigo, défroisseur vapeur...) 15 k€

Echéancier Emprunts Culturel

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2018	1 284 400,00	132 450,00	182 346,29	1 151 950,00
2019	1 151 950,00	132 450,00	177 162,08	1 019 500,00
2020	1 019 500,00	132 450,00	172 011,64	887 050,00
2021	887 050,00	132 450,00	166 793,64	754 600,00
2022	754 600,00	132 450,00	161 629,42	622 150,00
2023	622 150,00	132 450,00	156 425,20	489 700,00
2024	489 700,00	132 450,00	151 255,46	357 250,00
2025	357 250,00	132 450,00	146 056,77	224 800,00
2026	224 800,00	132 450,00	140 872,55	92 350,00
2027	92 350,00	82 450,00	86 350,76	9 900,00
2028	9 900,00	4 950,00	5 428,17	4 950,00
2029	4 950,00	4 950,00	5 189,09	0,00

Le budget CCAS

Il est financé essentiellement par une subvention du budget principal. Ce budget retrace notamment les frais liés à la banque alimentaire, les secours et les aides à la population, les frais liés au voyage et au repas des anciens, etc...

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Produits de fonctionnement	36 846	40 093	25 293	29 820	82 255	112 110
° Dont Subvention commune	25 000	35 608	20 000	23 570	64 461	81 500
Dépenses de fonctionnement	32 804	34 709	24 639	26 211	88 873	107 782
° Dont achats et charges externes	17 011	18 292	18 458	20 484	83 818	100 529
° Dont charges de personnel	108	108	0	252	144	162
° Dont charges de gestion courante	15 685	16 309	6 181	5 475	4 912	7 091
Résultat comptable	4 042	5 384	654	3 609	-6 618	4 328

En 2018, tout comme en 2017, le CCAS a opéré un reversement vers le budget principal du montant des charges de personnel de 2 agents (52.5 k€). La subvention communale a été augmentée en conséquence. Le résultat comptable de 2018 est de 4.3 k€.

ii. Budget de la Caisse des Ecoles (en sommeil depuis 2018) – intégré au budget principal

Ce budget a été mis en sommeil en 2017. Les dépenses liées au fonctionnement des écoles comme l'achat de fournitures de classe, de livres, ainsi que les sorties et voyages des enfants, ont été intégrés au budget principal. Elles sont d'un montant de 30 k€ pour l'année 2018.

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Produits de fonctionnement	42 665	40 232	39 387	38 465	25 890
° Dont Subvention commune	35 000	40 077	39 000	38 465	25 890
Dépenses de fonctionnement	38 243	37 437	39 569	33 890	34 586
° Dont achats et charges externes	38 243	37 437	39 569	33 890	34 586
Résultat comptable	4 422	2 795	-182	4 575	-8 696

Il avait été décidé en 2017 de mettre la caisse des écoles en sommeil pendant 3 ans. Le résultat cumulé de 2 913.81 € de ce budget sera reversé au budget général dans 3 ans.

iii. Le budget Lotissement Maeva (clôture fin 2018)

C'est un budget de gestion de stock de terrains. Le dernier terrain a été vendu en 2017 (« lot 8 »). Ce budget a été clôturé en 2018. Le résultat de ce budget a été reversé au budget principal, soit **514 728.17 €**.

iv. Le budget Lotissement Testemaure (clôture fin 2018)

C'est un budget de gestion de stock de terrains. Le dernier terrain a été vendu en 2017 (« lot 17 »). Ce budget a été clôturé en 2018. Le résultat de ce budget a été reversé au budget principal, soit **56 217.93 €**.

v. Le Budget SPANC

Ce budget retrace les opérations liées au Service Public d'Assainissement Non Collectif. Il est financé par le paiement d'une redevance par les usagers, ainsi que par des subventions accordées par les organismes financeurs (Agence de l'eau, CG33).

Il prend en charge les frais liés aux contrôles des équipements d'assainissement non collectifs. Pour l'année 2018, le montant de ce budget est de 1 697 € en recettes et de 3 030 € de dépenses pour les contrôles des installations.

2. Pour les budgets annexes autonomes

i. Le budget EAU

Le financement principal provient de la surtaxe communale appliquée sur la consommation d'eau des usagers (0,1847 € ht/m³), ainsi qu'une part fixe appliquée sur l'abonnement (11,89 € ht/an).

Le produit de cette redevance permet de prendre en charge les frais de pompage et de contrôles, la cotisation du Fonds d'Harmonisation du Prix de l'Eau (FHPE), les intérêts de la dette pour le fonctionnement et les investissements à réaliser.

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Produits de fonctionnement	96 787	85 999	50 843	59 558	66 750	35 708
Dépenses de fonctionnement	50 693	51 408	44 719	47 682	53 795	53 096
° Dont achats et charges externes	9 342	9 652	3 644	7 282	14 093	1 960
° Dont charges financières	5 776	5 109	4 428	3 753	3 055	2 353
Résultat comptable	46 094	34 591	6 124	11 876	12 955	- 17 388
Capacité d'autofinancement brute (RRF - DRF)	53 339	64 133	34 869	40 452	41 104	31 452
Remboursement du capital de dette	16 087	16 260	16 442	16 632	16 830	17 038
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	37 252	47 872	18 427	23 820	24 274	14 414

Rappel du niveau des investissements depuis 2013 :

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Dépenses d'investissement : opérations	1 196	33 815	6 668	0	6 545	746

Les études et travaux prévus pour l'exercice 2019 sont constitués de la sectorisation du réseau pour une valeur globale d'environ 81 k€. Ces travaux sont financés par des subventions au niveau du Département et de l'Agence de l'Eau AG.

Encours de dette (Budget EAU)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	148 559	132 472	116 212	99 770	83 138	66 308
Emprunts réalisés en cours d'année	0	0	0	0	0	0
Remboursement de capital de l'exercice	16 087	16 260	16 442	16 632	16 830	17 038
Capital restant dû au 31 décembre	132 472	116 212	99 770	83 138	66 308	49 271

Echéancier Emprunts Eau

Année	Dette au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dette au 31 Décembre
2018	66 308,23	17 037,65	2 659,75	19 697,40	49 270,58
2019	49 270,58	16 003,99	1 949,32	17 953,31	33 266,59
2020	33 266,59	12 333,34	1 372,50	13 705,84	20 933,25
2021	20 933,25	12 333,29	879,31	13 212,60	8 599,96
2022	8 599,96	2 866,67	386,14	3 252,81	5 733,29
2023	5 733,29	2 866,67	257,42	3 124,09	2 866,62
2024	2 866,62	2 866,62	128,71	2 995,33	0,00

ii. Le budget Assainissement

Son moyen de financement est similaire au budget de l'eau. La redevance variable est de 0,7765 € ht/m³, et la part fixe sur l'abonnement de 36.72 € ht/an. S'ajoute également la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) *ex PRE*, (*Prime de Raccordement à l'Egout*).

Le produit de cette redevance permet de prendre en charge les frais d'honoraires de contrôle, les intérêts de la dette en fonctionnement et les investissements à réaliser.

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Produits de fonctionnement	392 243	297 816	332 821	247 649	306 526	451 682
° Dont Participation Financement de l'Asst Collectif PFAC	81 000	17 250	129 000	16 000	84 000	276 000
Dépenses de fonctionnement	103 543	148 149	159 020	181 062	207 908	209 322
° Dont achats et charges externes	8 398	7 240	0	5 017	11 280	3 468
° Dont charges financières	28 298	53 309	63 471	68 447	64 230	64 603
Résultat comptable	288 700	149 666	173 800	66 586	98 618	242 359
Capacité d'autofinancement brute (RRF - DRF)	167 233	215 612	247 420	124 746	142 501	317 902
Remboursement du capital de dette	47 214	59 243	79 881	87 958	110 475	129 508
Capacité d'autofinancement nette du remboursement de capital	120 019	156 369	167 539	36 788	32 026	188 394

Le résultat est en augmentation sur 2018 en raison d'une facturation importante de PFAC à hauteur de 276 k€.

Pour 2019, nous aurons un ralentissement de facturation du nombre de PFAC.

Rappel du niveau des investissements depuis 2013 :

LIBELLES	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017	Prévisions CA 2018
Dépenses d'investissement : opérations	104 903	1 457 669	1 796 757	2 502 616	315 723	397 989

En 2018, ont été réalisés les travaux d'assainissement sur le réseau collectif de Croix d'Hins (tranche ferme) pour une valeur globale de 397 k€. Un Reste A Réaliser (RAR) de 355 k€ sera repris en 2019, afin de réaliser la tranche optionnelle de ces travaux.

Sont également programmés pour 2019 les travaux suivants : rénovation du réseau de la cité Brettes pour un montant de 240 k€ (subventionnable par le Département) et des travaux divers sur le réseau collectif.

Un emprunt pourra être envisagé pour faire face à ce programme ambitieux, le financement étant assuré par l'augmentation des volumes de facturation et des PFAC qui resteront à un niveau élevé sur les années à venir.

Encours de dette (Budget ASSAINISSEMENT)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Capital restant dû au 1er janvier	632 574	585 360	1 515 730	2 011 849	1 923 891	2 113 416
Emprunts réalisés en cours d'année	0	990 000	576 000	0	300 000	0
Remboursement de capital de l'exercice	47 215	59 630	79 881	87 958	110 475	129 508
Capital restant dû au 31 décembre	585 360	1 515 730	2 011 849	1 923 891	2 113 416	1 983 908

Echéancier Emprunts Assainissement

Année	Dettes au 1er Janvier	Capital remboursé	Intérêts remboursés	Annuité totale	Dettes au 31 Décembre
2018	2 113 415,89	129 508,37	66 176,24	195 684,61	1 983 907,52
2019	1 983 907,52	125 972,61	61 902,99	187 875,60	1 857 934,91
2020	1 857 934,91	122 936,56	57 915,56	180 852,12	1 734 998,35
2021	1 734 998,35	123 905,62	53 982,65	177 888,27	1 611 092,73
2022	1 611 092,73	117 045,45	50 047,98	167 093,43	1 494 047,28
2023	1 494 047,28	118 090,89	46 306,37	164 397,26	1 375 956,39
2024	1 375 956,39	119 177,12	42 559,59	161 736,71	1 256 779,27
2025	1 256 779,27	106 972,46	38 770,12	145 742,58	1 149 806,81
2026	1 149 806,81	108 145,62	35 535,01	143 680,63	1 041 661,19
2027	1 041 661,19	109 365,22	32 273,52	141 638,74	932 295,97
2028	932 295,97	110 633,30	28 923,61	139 556,91	821 662,67
2029	821 662,67	111 952,08	25 556,54	137 508,62	709 710,59
2030	709 710,59	113 323,80	22 109,52	135 433,32	596 386,79
2031	596 386,79	114 750,87	18 627,59	133 378,46	481 635,92
2032	481 635,92	116 235,92	15 077,61	131 313,53	365 400,00
2033	365 400,00	68 400,00	11 467,18	79 867,18	297 000,00
2034	297 000,00	68 400,00	9 402,13	77 802,13	228 600,00
2035	228 600,00	68 400,00	7 337,06	75 737,06	160 200,00
2036	160 200,00	61 200,00	5 271,98	66 471,98	99 000,00
2037	99 000,00	39 600,00	3 475,40	43 075,40	59 400,00
2038	59 400,00	39 600,00	1 839,92	41 439,92	19 800,00
2039	19 800,00	19 800,00	306,66	20 106,66	0,00